

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.1/14
13 mai 1959
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PÉTITION DES CHEFS ET PORTE-PAROLE DE LA POPULATION DU VILLAGE
DE FAGALII CONCERNANT LE SAMOA-OCCIDENTAL

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au
Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies
au Samoa-Occidental, 1959.

Fagalii,
VAIMAUGA-EST

4 février 1959

Aux distingués membres
de la Mission de visite
des Nations Unies, 1/

Messieurs,

Nous vous soumettons respectueusement la présente lettre, rendant grâces au Dieu tout puissant qui, dans sa sollicitude, vous a protégés pendant votre voyage. Puisse Dieu vous conserver la santé, afin que vous puissiez mener à bonne fin votre mission.

Nous en venons maintenant à l'objet de notre pétition et faisons humblement appel à vous dans la situation que voici :

"Nous habitons un village depuis longtemps très éprouvé; un village dont la population croissante vit sur une superficie réduite. C'est là ce qui fait l'objet de notre pétition. Des pétitions analogues ont, à maintes reprises, été soumises à l'examen du gouvernement depuis l'époque de l'administration

1/ Mission de visite des Nations Unies au Samoa-Occidental, 1959.

allemande jusqu'à ce jour. Nous avons également soumis une pétition semblable aux anciens gouverneurs néo-zélandais du Territoire et l'on nous avait répondu que nous obtiendrions satisfaction. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas obtenu ce qu'on nous a depuis longtemps promis.

La superficie des terres de notre village est des plus réduite; nous n'avons pu acheter que 45 acres de terrain et c'est tout ce que nous possédons. Le Ministre de l'agriculture du Gouvernement du Samoa-Occidental actuellement en fonctions a en sa possession notre pétition, qu'il a reçue il y a quatreans, mais malheureusement elle est restée sans réponse. Nous tenons donc à présenter une nouvelle fois notre pétition aux distingués membres de la Mission de visite des Nations Unies, afin de leur faire connaître la situation désespérée où nous nous trouvons, nous les autochtones de ce Territoire.

Voici un bref aperçu de l'origine de ces tribulations :

C'est en 1889 que notre peuple a commencé a souffrir.

Pendant la période des combats et des troubles au Samoa, la population de notre village a dû s'enfuir. Aussitôt, le régime allemand s'est emparé de toutes nos terres, étant entendu que, lorsque la paix serait rétablie, elles nous seraient rendues. Quand la période des combats fut terminée, nos parents revinrent sur nos terres pour reprendre leurs biens, mais les Européens les renvoyèrent, en disant qu'ils avaient déjà acheté les terres, entièrement entourées de fils de fer, sur lesquelles ils avaient construit leurs maisons. Un Européen prétendit qu'il avait déjà acheté sa terre en échange de tabac, d'allumettes et de lames de rasoir, mais des Fagalii s'élevèrent contre cette prétention. Cet homme était connu sous le nom de Stockfleth. Il en résulta un procès entre lui, Fuamatu et les Fagalii. Il déclara que cette terre était sa propriété légitime et qu'elle était déjà inscrite sur les registres fonciers à Berlin, en vertu d'un traité; mais nos parents firent valoir que ces terres étaient à nous et nous avaient été enlevées de force par les Allemands. Ils essayèrent de recouvrer ces terres mais leurs efforts furent vains. Nos parents s'adressèrent alors aux organismes politiques s'occupant des questions relatives aux terres et aux biens détenus par le gouvernement pendant la période de troubles et au sujet desquels un règlement devait intervenir par la suite en vue de leur restitution

à leurs propriétaires légitimes. Si, toutefois, le gouvernement ne pouvait pas accepter les conclusions de ces organismes concernant ces biens, le gouvernement les conserverait jusqu'à ce qu'il puisse régler la question de façon plus satisfaisante.

L'affaire a été jugée le 11 avril 1895, à Apia. Depuis lors, le gouvernement s'est approprié nos biens, qu'il détient encore. Le gouvernement ne nous a donc pas, comme la justice l'exigeait, restitué nos terres et nos biens qu'il avait enlevés de force sous l'autorité brutale des Allemands à l'époque.

Nous sommes plus ou moins contraints de soumettre la présente pétition aux distingués membres de la Mission, en raison des difficultés constantes que nous rencontrons chaque jour. Par exemple :

1. La population totale de notre village, qui augmente encore, est de plus de 600 habitants; or, la superficie des terres sur lesquelles nous vivons n'est que de 45 acres.
2. Contrairement à ce qui est le cas pour d'autres populations du Samoa, qui ont des plantations ou des terres qui leur appartiennent ou qui peuvent louer à bail des terres du gouvernement, ou encore qui ont acheté des terres du domaine public dans des conditions raisonnables et satisfaisantes, notre village et ses habitants n'ont aucune source de revenus.
3. La pauvreté, dans notre village, s'aggrave constamment parce que nous n'avons ni coprah, ni cacao, ni café, ni bananes et ne disposons d'aucun des moyens par lesquels un gouvernement peut faire vivre une économie qui dépend des produits du sol. Nous ne demandons pas mieux que de cultiver le sol, mais nous n'avons pas de terres à travailler, de sorte que nous ne pouvons pas contribuer au développement de notre pays.
4. La loi est constamment enfreinte dans ce village : on vole, on mendie et on ment, parce qu'on a besoin des biens d'autrui. Il est inévitable également que les esprits se pervertissent et que les gens enfreignent la loi de toutes les façons. La raison de tout cela est le manque de terres.

5. Il est dommage, qu'à cause de la pauvreté de notre village, la jeune génération ne puisse presque plus jamais recevoir un enseignement suffisant. Rares sont les enfants qui peuvent rester à l'école jusqu'à la fin de leurs études. Tout cela parce qu'il n'y a pas d'argent pour payer les frais de scolarité, sauf dans le cas d'un très petit nombre d'enfants, où des membres de la famille ont un emploi. La majorité des enfants ne vont pas à l'école, parce qu'il n'y a pas actuellement, dans notre village, d'école primaire supérieure (Grade II). Il nous a été impossible d'obtenir des crédits pour bâtir une école à l'europpéenne, conformément aux règlements du Département de l'éducation. La cause de tout cela est le manque de terres.
6. La plupart des devoirs et des obligations des matais de notre village restent lettre morte, parce qu'ils ont peur et honte de n'avoir pas d'argent. En fait, les habitants de Samoa sont tributaires de leurs produits, mais où pourrions-nous nous procurer des produits, alors que nous n'avons pas de terres?
7. Bien que nous soyons considérés comme les autochtones du Samoa et que nous ayons notre gouvernement, nous déclarons ici que nous n'avons pas le statut d'un peuple libre. Nous demeurons dans une situation précaire, dans la pauvreté, simplement parce que nous n'avons pas de terres à travailler."

Ainsi donc, la raison des pétitions constantes que nous envoyons est notre humble désir de retrouver nos biens. Rendez-nous les terres qui sont à portée de notre main, ou même, s'il le faut, qu'on nous les vende ou qu'on nous les loue, ou qu'on nous accorde toute autre forme d'assistance à nous, les autochtones du Samoa, qui sommes dans la pauvreté par suite du manque de terres.

Telle est notre humble pétition, que nous présentons dans l'espoir que les distingués membres de la Mission des Nations Unies lui réserveront un accueil favorable.

Que les bénédictions célestes soient sur vous!

Les chefs et porte-parole de la
population du village de Fagalii